

Grandchamp-des-Fontaines. En cas de coup dur, la Ville aura un plan

Un plan communal de sauvegarde a été élaboré.



Les élus dans la salle du conseil à la mairie de Grandchamp. | PHOTO PRESSE OCÉAN

Le conseil municipal s'est tenu mardi dernier 28 mai.

L'assemblée a voté un certain nombre de décisions, parmi elles, la signature d'une convention avec l'association EGEE Loire-Atlantique (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise) pour l'élaboration du plan communal de sauvegarde. François Ouvrard, maire de Grandchamp-des-Fontaines a présenté le projet : « *Pour faire face à des risques majeurs ou à d'autres situations exceptionnelles, j'ai la responsabilité de doter la commune d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) et d'en maintenir son caractère opérationnel. Le PCS permet à la commune d'optimiser sa capacité de réaction face à un évènement de sécurité civile. Il est le maillon local de la sécurité civile et permet aux élus de faire face à la crise* ».

Concrètement, deux conseillers seront mis à la disposition de la municipalité afin de l'accompagner dans la préparation et la réalisation du PCS.

Un composteur partagé

Autre décision, la convention tripartite entre la CCEG (Communauté de communes Erdre et Gesvres), la SMCNA (Le Syndicat mixte Centre Nord Atlantique) et Grandchamp-des-Fontaines pour la fourniture, à titre gratuit, d'un composteur partagé en coeur de bourg à destination des habitants résidant dans les collectifs du centre.